

---

## **COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VILLE DE DIEPPE**

---

### **Mandat :**

Favoriser un dialogue des genres

### **Responsabilités :**

1. Informer le conseil municipal quant à la situation de la ville en matière d'égalité entre les genres au sein de la communauté et y offrir des suggestions;
2. Développer des mécanismes visant la sensibilisation du public, des élus, du personnel municipal, des agences et des commissions;
3. Promouvoir des pratiques favorisant la participation égalitaire entre les genres au sein de la vie communautaire de Dieppe au point de vue politique, sociale, économique et culturelle;
4. Créer des partenariats, entretenir et maintenir de bonnes relations avec autres organismes favorisant l'atteinte du mandat du comité;
5. Identifier des programmes, des activités ou des initiatives susceptibles d'améliorer la pleine et équitable participation des genres à la vie communautaire de Dieppe;
6. Faire des suggestions afin d'améliorer l'accessibilité des services et des ressources de la municipalité pour tous les citoyennes et les citoyens;
7. Avoir des échanges avec d'autres comités consultatifs de la municipalité, s'il y a lieu;
8. Étudier et analyser des dossiers à la demande du conseil municipal.

### **Composition du comité :**

Le comité sera composé de 9 membres :

- 6 membres représentant la communauté;
- 2 membres du conseil municipal;
- 1 membre représentant le personnel (ex-officio);

Adoptée en conseil le 14 décembre 2009

Modifié le 26 novembre 2012